



Actualités

Infos sur les paiements PAC

L'Instruction d'un dossier PAC est habituellement séquencée dans l'année :

15 mai Fin de la Télédéclaration



Mi juin Début d'instruction à la DDT



Pour chaque action d'instruction => attente feu vert du national



Mi octobre paiement de l'acompte si dossier « bon à liquider »
= environ 70 % paiement de base + écorégime + aides animales +
85 % ICHN



Date de Liquidation le paiement arrive environ 10 à 15 jours sur les
comptes de l'exploitation
Une liquidation toutes les semaines

Paieement PAC => Être agriculteur actif

Nouveau critère éligibilité : « être agriculteur actif »

Critère social : être affilié à l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles du régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles (Atexa)

ET

Critère retraite : l'exploitant doit avoir moins de 67 ans, ou, s'il a plus de 67 ans, ne pas avoir fait valoir ses droits à pension

Un exploitant individuel est considéré comme agriculteur actif s'il remplit ces 2 critères.

Une forme sociétaire est considérée comme agriculteur actif si au moins un de ses associés est agriculteur actif.



PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-SAÔNE

Direction Départementale
des Territoires de la
Haute-Saône

Paieement PAC => Module Exploitants

INSEE (Siret)

CNAV
Retraite

MSA
Affiliation ATEXA

**MODULE
EXPLOITANTS**

NIR

N° GUID

qui permet le paieement des aides PAC



PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-SAÔNE

Direction Départementale
des Territoires de la
Haute-Saône

Paieement PAC : ce qui ralentit

- Intégration automatique des données de la MSA et de la CNAV dans le module Exploitants.
 - problème informatique sur certains dossiers
 - => traitement manuel du dossier par la DDT
 - Actualisation des données des exploitations
 - Vérification des parts sociales des sociétés
 - Statuts à jour
 - Vérification du SIRET (/ base INSEE)
 - Saisie du NIR - => beaucoup de temps de recherche d'informations et de saisie informatique des données pour chaque exploitation
- Retards de plusieurs semaines des feux verts pour l'instruction des alertes graphiques



Paieement PAC suite

Au 15 novembre sur les comptes

- Sur 1666 demandes **1546** exploitations auront touché au moins une aide en mode avance (dont 1500 pour le paiement de base)
- Quand l'avance payée ne correspond pas aux montants attendus ?

Appelez la DDT et on vérifiera ensemble votre dossier

Il reste des dossiers bloqués car :

- Critère « agriculteur actif » non reconnu
=> attente instruction du national, *courrier contradictoire DDT à venir ?*
- Transformation de GAEC en EARL ou SCEA ou inversement
=> attente instruction du national pour instruire

Rappel : Une exploitation qui est en contrôle perçoit l'acompte et le solde est payé une fois les retours de contrôle validés par la DDT



PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-SAÔNE

Direction Départementale
des Territoires de la
Haute-Saône

Aide conjoncturelle

Fonds d'urgence Bio n° 1 :

Enveloppe nationale : 10 millions d'euros

Aide : forfait de 2500 €

Bénéficiaires : 62 sur 86 dossiers déposés

Paielement : effectué

Fonds d'urgence Bio n° 2 :

Enveloppe nationale : 60 millions d'euros

Aide : montant non déterminé

Bénéficiaires : 33 sur 35 dossiers déposés

Paielement : versé d'ici le 31/12/2023

Agriculteurs en difficulté

La cellule d'accompagnement

Composition de la cellule d'accompagnement de agriculteurs en difficulté MSA service cotisations

- MSA assistante sociale
 - Conseillers du crédit agricole (POINT PASSERELLE)
 - DDETSPP
 - DDFIP
 - Solidarité paysans
 - Agriconseil
 - DDT service économie agricole
 - Chambre d'agriculture
- dossier évoqué après accord de l'agriculteur en difficulté

Agriculteurs en difficulté les dispositifs existants

- **Pour faire le point sur sa situation → aide à la réalisation d'un audit global de l'exploitation par Agriconseil ou Solidarité paysans**
- **Aide à la réinsertion professionnelle (ARP) ± aide au déménagement**
- **Aide à la relance de l'exploitation agricole (AREA) → plan de restructuration des dettes+ suivi technico -économique**
- **Prise en charge des cotisations MSA**
- **Point passerelle**



Comment se signaler ?

Par mail à une de ces adresses :

ddt-signalement@haute-saone.gouv.fr

agriconseil70@agriconseil70.fr

70@solidaritepaysans.org

ou auprès de la MSA

Mal-être : Avec qui on en parle ?

- Avec une assistante sociale de la MSA
Qui peut soit vous recevoir soit venir chez vous
- En appelant Agri'écoute



*prix d'un appel local

Prévention suicide

➤ **En appelant le**



Des professionnels vous répondent 7 jours /7, 24h/24
cela peut être pour vous ou pour un proche qui vous inquiète

[https://www.facebook.com/arsbretagne/videos/3114-num%C3%A9ro-national-de-pr%C3%A9vention-du-suicide/1450616972002667/?
locale=ms_MY](https://www.facebook.com/arsbretagne/videos/3114-num%C3%A9ro-national-de-pr%C3%A9vention-du-suicide/1450616972002667/?locale=ms_MY)



"PLANTONS DES HAIES"

Un accompagnement sur mesure !

Plantons des haies

3 appels à projet entre 2021 et 2022

- 43 dossiers
- 43 km de haies et 18,7 km d'alignements d'arbres intraparcellaires

Montant total de la subvention accordée : 426 977 euros

Objectif planter 400 km de haies en BFC et 7000 en France

Pacte en faveur de la haie

+ 50 000 km de haie d'ici 2023

Budget 110 M€ dès 2024

25 actions développées en feuilles de route

Déploiement dans les territoires prévu début 2024



PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-SAÔNE

Direction Départementale
des Territoires de la
Haute-Saône

Formulaire travaux HAIES **dématérialisé** :

Lien à utiliser :

[https://
www.demarches-
simplifiees.fr/
commencer/
travaux-haies](https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/travaux-haies)

Déclaration d'interventions sur les haies et bosquets - examen préalable à la dérogation à la protection des espèces et à la réglementation PAC

 Temps de remplissage estimé : 31 mn

Commencer la démarche

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

ou

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#)

[J'ai déjà un compte](#)

Qualité de l'EAU

21 septembre 2023 :

Réunion en partenariat entre Préfecture + Chambre agriculture relative aux évolutions de classement des métabolites du metolachlore par l'ANSES et à la place des intrants dans les pratiques culturales

26 octobre 2023 : réunion inter COPIL

A venir : mise en place de 3 groupes de travail :

- _ formation
- _ communication
- _ expérimentation

Zone vulnérable : PAR 7

Nouveau Programme Actions Régional _ Directive Nitrates

Date d'application au plus tard : 1^{er} janvier 2024

A VENIR

- Une nouvelle plaquette de communication
- un webinaire
- Une FAQ en ligne
- Des réunions d'informations dans différents sites de la Haute-Saône